

ESI Group

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2 510 460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ESI Group

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société ESI Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ESI Group relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Capitalisation des frais de développement

	<p>Le bilan consolidé comprend dans ses actifs immobilisés des frais de développement capitalisés. Ces frais de développement, qui s'élèvent au 31 décembre 2020 à une valeur nette comptable de K€ 47 293, correspondent principalement à des dépenses de main-d'œuvre directe et de sous-traitance supportées au titre du développement de nouvelles versions ou d'améliorations majeures des logiciels.</p> <p>Tel que cela est indiqué dans la note 6.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la capitalisation de ces frais de développement est conditionnée par le respect des six critères énoncés dans la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ».</p> <p>Les frais de développement capitalisés sont amortis linéairement sur douze mois s'il s'agit de nouvelles versions annuelles de logiciels vendus par le groupe et sur vingt-quatre ou trente-six mois s'il s'agit d'améliorations majeures des produits existants et ce, selon le niveau d'innovation associé.</p>
Risque identifié	<p>Au regard des impacts significatifs sur le compte de résultat consolidé de la capitalisation des frais de développement et du solde significatif de ces frais capitalisés et portés à l'actif du bilan consolidé, d'éventuelles déviations par rapport aux procédures mises en place ou mauvaises interprétations des critères de capitalisation de ces frais pourraient conduire à des impacts significatifs sur les comptes consolidés du groupe et sur sa performance financière.</p> <p>L'appréciation du respect des critères de capitalisation des frais de développement, ainsi que la fixation de la durée d'amortissement en fonction de la nature du projet faisant l'objet de capitalisation reposent très largement sur le jugement de la direction et sur la fiabilité des procédures mises en place pour l'identification et la répartition des dépenses entre les différents projets engagés.</p> <p>Sur cette base, nous avons considéré la capitalisation des frais de développement comme un point clé de l'audit.</p>

Notre réponse

Nous avons apprécié la conformité du traitement comptable des frais de recherche et de développement appliqué par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué une analyse des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie. Nous avons ainsi mené notamment les travaux suivants :

- ▶ Nous avons pris connaissance de la procédure suivie par votre groupe afin de distinguer les dépenses de recherche et celles de développement et pour ces dernières, des règles mises en place pour l'appréciation du respect des critères de capitalisation édictés par la norme IAS 38 ;
- ▶ Nous avons testé par échantillonnage la correcte application des procédures mises en œuvre pour l'identification, le suivi et le traitement des frais de recherche et de développement ;
- ▶ Nous avons contrôlé pour une sélection de projets la correcte application des critères de capitalisation édictés par la norme IAS 38 et nous avons obtenu la documentation au titre des dépenses les plus significatives imputées sur ces projets ;
- ▶ Nous avons vérifié le correct calcul de la charge d'amortissement principalement en contrôlant la bonne application des règles de fixation de la période d'amortissement linéaire et ce, selon la nature du projet (amélioration majeure ou nouvelle version). Nous avons procédé aux rapprochements entre les données comptables et les données de gestion afin d'apprécier le caractère exhaustif de l'information comptabilisée.

■ **Comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux licences de logiciels**

Risque identifié

Une part significative du chiffre d'affaires du groupe provient de la concession de licences d'utilisation de logiciels et de prestations de maintenance.

La détermination de la date de comptabilisation du chiffre d'affaires ainsi que son allocation entre les différents éléments des contrats peuvent requérir, le cas échéant, une part de jugement de la direction.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 15, les contrats du groupe font l'objet d'une analyse en cinq étapes afin de déterminer notamment le prix de la transaction, les différentes obligations de prestation et l'affectation du prix de transaction à chacune d'entre elles. Le chiffre d'affaires réalisé sur les licences de logiciels provient de deux obligations de prestation : l'accès au logiciel (les redevances de droits d'utilisation accordés aux clients finaux), et la prestation de maintenance associée. La part du chiffre d'affaires allouée à la maintenance est déterminée en fonction de la nature de la licence vendue, comme cela est décrit dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Cette allocation entre les différents éléments d'un contrat nécessite des analyses et des retraitements qui impactent significativement le niveau de chiffre d'affaires comptabilisé.

Nous avons donc considéré pour ces différentes raisons que la comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux licences de logiciels constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit, nous avons notamment mené des tests sur les contrats que nous avons jugés les plus significatifs ainsi que sur un échantillon de contrats sélectionnés de manière aléatoire, afin d'apprécier i) l'allocation (selon les principes comptables décrits dans la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés) du chiffre d'affaires entre chaque élément du contrat, et ii) le montant et la période de comptabilisation du chiffre d'affaires pour chacun de ces éléments.

Ces tests consistent notamment à analyser les termes contractuels, à recalculer le montant alloué à chaque élément et à contrôler la comptabilisation du chiffre d'affaires selon les principes figurant à la note 4.1 de l'annexe aux comptes consolidés, dont nous avons préalablement apprécié la conformité avec les normes IFRS.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ESI Group par votre assemblée générale du 25 juin 2009 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 16 décembre 1997 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-quatrième année (dont vingt et une années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 31 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG Audit

Thierry Charron

Pierre-Henri Pagnon

Etats financiers consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)	Note	31 décembre 2020 (jan-déc)	31 décembre 2019 (fév.-déc.)
Licences et maintenance		109 201	75 320
Consulting		22 864	25 718
Autres		508	1 159
Chiffre d'affaires	4.1	132 573	102 197
Coût des ventes	4.8	(33 838)	(33 873)
Frais de recherche et développement	6.1.2	(30 867)	(29 832)
Frais commerciaux et marketing		(40 242)	(38 841)
Frais généraux et administratifs		(23 589)	(21 476)
Résultat Opérationnel Courant		4 037	(21 825)
Autres produits et charges opérationnels		9	1
Résultat Opérationnel		4 046	(21 824)
Résultat Financier	7.2	(1 355)	(2 563)
Quote-part de résultat net des entreprises associées		(258)	26
Résultat avant impôts		2 433	(24 361)
Impôts sur les résultats	8.1	1 008	(3 447)
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 425	(20 914)
Part des intérêts minoritaires		11	32
RESULTAT NET PART GROUPE		1 414	(20 946)
Résultat net par action (en unité monétaire : euro)	9.3	0,25	(4,06)
Résultat net dilué par action (en unité monétaire : euro)	9.3	0,25	(4,06)

État du résultat global

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020 (jan-déc)	31 décembre 2019 (fév.-déc.)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 425	(20 914)
Éléments recyclables du résultat global		
Variation de la juste valeur des instruments financiers	11	(12)
Écarts de conversion	(1 698)	866
Éléments non recyclables du résultat global		
Pertes et gains actuariels (IAS 19 révisée)	(133)	(688)
Total des autres éléments du résultat global	(1 820)	166
RESULTAT GLOBAL	(395)	(20 748)
Part revenant au Groupe	(403)	(20 792)
Part revenant aux minoritaires	8	44

BILAN CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Note	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actif			
Actifs non courants		145 297	151 473
Écarts d'acquisition	3.2	41 002	41 448
Immobilisations incorporelles	6.1	63 424	62 139
Immobilisations corporelles	6.2	4 696	5 633
Droits d'utilisation des actifs loués	4.7	17 742	20 680
Participation dans les entreprises associées		728	1 099
Impôts différés actifs	8.2	14 685	17 204
Autres actifs non courants	10.1.1	3 014	3 264
Instruments de couverture	7.1.4	6	6
Actifs courants		71 062	82 182
Clients	4.2	33 486	44 732
Autres créances courantes	10.1.2	11 912	13 720
Charges constatées d'avance	10.1.3	3 198	3 489
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1.3	22 466	20 241
TOTAL ACTIF		216 359	233 655
Passif			
Capitaux propres		87 861	85 983
Capitaux propres – part du Groupe	9.1	87 779	85 912
Capital		18 110	18 055
Primes		26 280	25 833
Réserves		42 477	61 982
Résultat		1 414	(20 946)
Écarts de conversion		(502)	987
Intérêts minoritaires		82	71
Passifs non courants		63 737	62 166
Dettes financières, part à long terme	7.1.2	39 264	30 457
Dettes de location non courantes	4.7	12 324	16 227
Provision pour avantages au personnel	5.3	11 474	11 016
Impôts différés passifs	8.2	—	3 761
Instruments de couverture	7.1.4	14	28
Autres dettes et provisions non courantes	10.2.2	661	677
Passifs courants		64 761	85 506
Dettes financières, part à court terme	7.1.2	8 148	19 143
Dettes de location courantes	4.7	5 184	4 406
Fournisseurs		6 655	8 631
Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes	10.2.1	22 754	24 230
Provisions courantes	10.2.2	1 624	675
Passifs sur contrats	4.3	20 396	28 421
TOTAL PASSIF		216 359	233 655

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(En milliers d'euros sauf le nombre d'actions)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 31 janvier 2019	6 017 892	18 053	25 818	61 197	(205)	104 861	771	105 632
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture				(12)		(12)		(12)
Écarts de conversion					848	848	18	866
Pertes et gains actuariels (IAS 19 révisée)				(682)		(682)	(6)	(688)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(694)	848	154	12	166
Résultat net				(20 946)		(20 946)	32	(20 914)
Total du résultat global				(21 640)	848	(20 792)	44	(20 748)
Augmentation de capital	600	2	15			17		17
Actions propres				22		22		22
Stock-options et actions gratuites				690		690		690
Transactions avec des minoritaires				583	344	927	(750)	177
Autres mouvements				187		187	6	193
Au 31 décembre 2019	6 018 492	18 055	25 833	41 039	987	85 912	71	85 983
Variation de juste valeur Des instruments financiers de couverture				11		11		11
Écarts de conversion					(1 695)	(1 695)	(3)	(1 698)
Pertes et gains actuariels (IAS 19 révisée)				(133)		(133)	—	(133)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				(122)	(1 695)	(1 817)	(3)	(1 820)
Résultat net				1 414		1 414	11	1 425
Total du résultat global				1 292	(1 695)	(403)	8	(395)
Augmentation de capital	18 100	54	447	25		526		526
Actions propres				33		33		33
Stock-options et actions gratuites				783		783		783
Transactions avec des minoritaires						—		—
Autres mouvements				722	206	928	3	931
AU 31 DECEMBRE 2020	6 036 592	18 109	26 280	43 894	(502)	87 779	82	87 861

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020 (jan-déc)	31 décembre 2019 (fév.-déc.)
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 425	(20 914)
Quote-part de résultat net des entreprises associées	258	(26)
Amortissements et provisions ⁽¹⁾	11 575	8 882
Impact de la capitalisation des frais de développement	(1 841)	(1 300)
Charge d'impôt (exigible et différé)	1 008	(3 446)
Impôts versés	(1 620)	(1 980)
Gains et pertes financiers latents	114	100
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	783	690
Résultat de cessions d'actifs	20	114
Marge brute d'autofinancement ⁽¹⁾	11 722	(17 880)
Créances clients et comptes rattachés	9 544	19 446
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(1 865)	(293)
Autres créances et autres dettes	(10 445)	(865)
Variation du besoin en fonds de roulement	(2 766)	18 288
Flux de trésorerie générés par l'exploitation	8 956	408
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(918)	(591)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 105)	(1 390)
Produits de cession d'actifs	175	
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise		(795)
Autres opérations d'investissement	131	(7)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 717)	(2 783)
Emprunts et avances conditionnées	13 723	14 422
Remboursements de prêts, de dettes de location et d'avances conditionnées ⁽¹⁾	(19 351)	(10 148)
Augmentation de capital	526	17
Rachats et reventes d'actions propres	33	22
Dividendes versés		
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(5 069)	4 313
Impact des variations de change sur la trésorerie	55	216
AUGMENTATION(DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	2 225	2 154
Trésorerie à l'ouverture	20 241	18 087
Trésorerie à la clôture	22 466	20 241
VARIATION DE TRÉSORERIE	2 225	2 154
<p><i>(1) L'application de la norme IFRS 16 induisant une hausse des amortissements et le remboursement des dettes de location, elle se traduit par une amélioration de la marge brute d'autofinancement à hauteur de + 5,7 millions d'euros en 2020 (contre +5,2 millions d'euros sur l'exercice précédent), avec contrepartie remboursement des dettes dans la partie financement du TFT pour - 5,7 millions d'euros (contre -5,2 millions d'euros en 2019)</i></p>		

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1. PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1. INFORMATIONS GENERALES

ESI Group SA est une société anonyme cotée, immatriculée en France et régie par les dispositions de la loi française. Son siège social est situé 3 bis rue Saarinen à Rungis (94150), France. La Société est mère de 26 filiales réparties à travers le monde (cf. Organigramme juridique au chapitre 1.3.2 de l'URD), l'ensemble composant ESI Group.

ESI Group est un acteur leader des solutions de Prototypage Virtuel et un partenaire majeur dans l'accompagnement de la transformation industrielle. Grâce à un savoir-faire unique dans le domaine de la physique des matériaux, la société a développé et perfectionné, au cours des 48 dernières années, une maîtrise pointue des solutions de simulation numérique. Cherchant à dépasser la conception traditionnelle de la gestion du cycle de vie des produits (PLM), ESI a développé une approche globale/holistique centrée sur la productivité industrielle et la performance des produits, au-delà de leur développement, tout au long de leur cycle de vie (Product Performance Lifecycle) : de la conception, à la fabrication jusqu'à l'utilisation.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre 2020.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 15 mars 2021 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée générale du 22 juin 2021.

NOTE 1.2. REFERENTIEL APPLIQUE

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 d'ESI Group ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne à cette date. Ces normes sont disponibles sur le site internet de l'Union européenne.

En outre, les états financiers sont préparés sur la base de la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers, revalorisés à leur juste valeur.

NOTE 1.3. NOUVELLES NORMES IFRS ET INTERPRETATIONS

Nouvelles normes, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020

Nouvelles normes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020 : Néant

Le Groupe a appliqué, avec effet rétroactif au 1er janvier 2019, l'interprétation de l'IFRS IC, publiée le 16 décembre 2019, sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle. L'IFRS IC confirme qu'il faut déterminer la période exécutoire, en retenant une vision économique, au-delà des caractéristiques juridiques. Les contrats concernés sont essentiellement les baux immobiliers. L'application de cette interprétation a conduit le Groupe à constater un droit d'utilisation complémentaire de 1,2 million d'euros, en contrepartie d'une dette locative d'un montant équivalent. Le détail des impacts de l'application de la norme IFRS 16 est présenté en note 4.7.

NOTE 1.4. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHESES

La préparation des états financiers consolidés nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du Groupe qui ont une incidence sur la valorisation des actifs et passifs, ainsi que sur les montants enregistrés en produits et en charges au cours de l'exercice. Les estimations portent notamment, mais de façon non limitative, sur les hypothèses utilisées dans la détermination des impacts relatifs aux options et actions gratuites attribuées à certains salariés, sur les regroupements d'entreprises, la reconnaissance du chiffre d'affaires, les dépréciations d'actifs immobilisés, l'évaluation des actifs d'impôts différés, l'évaluation des instruments dérivés, les frais de développement capitalisés, les provisions pour dépréciation des créances douteuses, les charges d'impôt ainsi que les provisions pour risques et litiges et les provisions au titre des engagements postérieurs à l'emploi.

NOTE 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPARABILITE DES RESULTATS PAR RAPPORT A 2019

Suite au changement de date de clôture intervenu en 2019 et à des fins de bonne comparabilité des informations, les principaux agrégats des états financiers 2019 ont été recalculés sur la période janvier à décembre conformément à la recommandation n°2013-08 de l'AMF. Ces données recalculées sont directement comparables à celles de l'exercice 2020.

A noter que les données ci-dessous ne tiennent pas compte de l'application de la norme IFRS 16 (impact sur le résultat d'exploitation 2020 de +0,4 million d'euros et sur la marge brute d'autofinancement de +5,7 millions d'euros).

(En millions d'euros)	2020 janvier-décembre	2019 janvier-décembre	Variation	Variation %
Chiffre d'affaires	132,6	146,2	(13,6)	(9,3 %)
Marge brute	98,7	107,4	(8,7)	(8,1 %)
Frais de recherche et développement	(30,9)	(31,7)	0,8	(2,7 %)
Frais commerciaux et marketing	(40,2)	(44,3)	4,1	(9,2 %)
Frais généraux et administratifs <i>ajustés (avant IFRS 16)</i>	(23,9)	(23,1)	(0,8)	3,1 %
Résultat opérationnel ajusté (avant IFRS 16)	3,7	8,3	(4,6)	(55,7 %)

(En millions d'euros)	2020 janvier-décembre	2019 janvier-décembre
Marge brute d'autofinancement <i>ajustée (avant IFRS 16)</i>	5,9	5,7
Variation du besoin en fonds de roulement	(2,8)	4,9
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(2,0)	(2,6)
Autres flux d'investissement et flux de financement <i>ajusté (avant IFRS 16)</i>	1,1	(0,2)
Total variation de trésorerie expliquée	2,2	7,8
Trésorerie à l'ouverture au 1 ^{er} janvier	20,2	12,4
Trésorerie à la clôture au 31 décembre	22,4	20,2
Variation de la trésorerie	2,2	7,8

Le compte de résultat 2019 comparable sur 12 mois diffère sensiblement de celui de l'exercice fiscal de 11 mois du fait de la significativité du chiffre d'affaires comptabilisé sur le mois de janvier.

Les informations comparables 2019 ont été établies grâce à la réalisation d'une clôture additionnelle pour l'ensemble des entités du Groupe au 31 décembre 2018, pour additionner le compte de résultat de janvier 2019 au 11 mois de l'exercice fiscal. Le processus de consolidation a été le même que pour chaque clôture annuelle.

Plus spécifiquement, le chiffre d'affaires Licences étant suivi mensuellement, de même que les coûts directement liés au chiffre d'affaires (redevances versées à des tiers, commissions versées à des agents), les coûts de personnel, l'impact net de la capitalisation des coûts de développement et les dotations nettes aux amortissements et provisions, ces éléments ont été recalculés au 31 décembre 2018.

Concernant le chiffre d'affaires de l'activité Services correspondant principalement à des prestations de consulting, il a été constaté à l'avancement des projets à fin décembre 2018, pour toutes les entités disposant d'un suivi mensuel. En cas d'absence de suivi mensuel, une proratisation par mois du dernier trimestre de l'exercice fiscal 2018 a été calculée – cette approche étant acceptable étant donné la linéarité mois par mois du chiffre d'affaires de cette activité.

Certains coûts externes ont fait l'objet d'estimations prorata temporis, par exemple les charges de loyer des locaux occupés par les entités du Groupe qui sont en règle générale facturées au trimestre.

Les composantes de l'évolution de la position de trésorerie ont été déterminées au travers d'un tableau de flux de trésorerie élaboré selon le processus habituel de chaque consolidation.

IMPACT DE LA CRISE COVID-19

La pandémie de la Covid-19 et le ralentissement global de l'activité en résultant impactent le Groupe.

Le chiffre d'affaires décroît de 13,6 millions d'euros par rapport à une période comparable de 12 mois en 2019, avec la baisse du nouveau business de l'activité Licences et du consulting de l'activité Services.

En parallèle, la baisse conjoncturelle des coûts a permis de limiter l'impact du ralentissement de l'activité sur la rentabilité, avec notamment d'une part les restrictions de déplacements et la mise en place du télétravail généralisé, d'autre part avec le remplacement des événements marketing présentiels par des événements digitaux.

En conséquence, l'EBIT ajusté (avant application de la norme IFRS 16) atteint 3,7 millions d'euros, en baisse de 4,6 millions d'euros par rapport à une période 12 mois comparable en 2019.

FINANCEMENTS

Dans le cadre de la pandémie de la Covid-19 et des potentielles difficultés de trésorerie pouvant en découler, ESI Group a signé deux contrats de Prêts Garantis par l'Etat totalisant 13,75 millions d'euros, en août 2020 avec BPI France (1,75 millions d'euros) et en octobre 2020 avec le pool bancaire du crédit syndiqué (12 millions d'euros).

Par ailleurs, le Groupe a remboursé en octobre 2020 son échéance annuelle du crédit syndiqué, à hauteur de 3,5 millions d'euros.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- En juin, ESI Group a cédé 10% des titres de la joint-venture chinoise AECC-ESI pour 183 milliers d'euros, et détient désormais 35% des actions de l'entité ;
- En octobre, l'entité américaine Mineset Inc. a été absorbée par ESI US R&D, Inc. ;
- En décembre, ESI Group a acquis les 20% de part minoritaire de la filiale française Civitec pour 1 € symbolique, l'entité Scilab Enterprise a été absorbée par ESI Group et l'entité chinoise ESI- ATE Technology China Ltd a été liquidée.

NOTE 3. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

NOTE 3.1. PRINCIPES COMPTABLES LIES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont réalisés en appliquant la méthode de l'acquisition :

- Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires) est évaluée soit à la juste valeur (méthode du goodwill complet), soit en retenant la quote-part de l'actif net identifiable de l'entité acquise (méthode du goodwill partiel). Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.

Les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. Au-delà d'une période d'un an à compter de la date d'acquisition, tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat. À l'intérieur de ce délai d'un an, les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition seront également comptabilisés en résultat. Les autres changements seront comptabilisés en contrepartie du goodwill.

Lorsque les actionnaires minoritaires de sociétés intégrées disposent d'options de vente de leur participation, cette dette est mesurée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option et est classée dans le poste « Autres dettes à long terme » ou « Autres dettes courantes » selon sa date d'échéance, le solde affectant le poste d'écarts d'acquisition (méthode du goodwill complet) ou les capitaux propres du groupe (méthode du goodwill partiel). La variation de la dette imputable à l'actualisation est comptabilisée en Résultat Financier. Les variations ultérieures de la juste valeur de la dette sont constatées en contrepartie des capitaux propres du groupe.

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- La juste valeur de la contrepartie transférée, augmentée du montant des intérêts non contrôlant dans l'entreprise acquise et, dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, ainsi réévaluée par le compte de résultat ; et
- La juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables acquis.

Le Groupe a 12 mois à partir de la date d'acquisition pour déterminer les justes valeurs des actifs et des passifs et arrêter le montant de l'écart d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés et passifs éventuels acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

En application des normes IFRS, l'écart d'acquisition n'est pas amortissable et fait l'objet d'un test de dépréciation a minima annuel, ou lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Pour les besoins de ce test, l'écart d'acquisition est affecté à des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).

Les coûts directement attribuables aux acquisitions sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés et présentés sur une ligne séparée du compte de résultat intitulée « Autres produits et charges opérationnels ».

Pour les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises, la charge d'amortissement est comptabilisée dans le Résultat Opérationnel Courant, répartie entre les Frais de recherche et développement et les Frais commerciaux et marketing, selon la nature de l'actif amorti. Les actifs de codes sont amortis sur 5 ans en Frais de recherche et développement ; les actifs de relation clientèle, dont la durée d'amortissement est déterminée lors de chaque acquisition en fonction du profil de l'activité acquise, sont amortis en Frais commerciaux et marketing.

Tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

ESI Group ne retient qu'une seule UGT pour l'ensemble du groupe. La stratégie d'esi Group est d'axer son développement sur l'innovation provenant de ses efforts de R&D et de l'intégration de technologies acquises (codes sources, algorithmes, lois physiques...).

Au fur et à mesure du développement du groupe, il est apparu que certaines technologies acquises pour résoudre un problème précis pouvaient être utilisées pour résoudre d'autres problèmes que ceux du domaine initial. L'intégration de ce portefeuille de technologies dans les logiciels du groupe conduit à une combinatoire qui permet d'utiliser potentiellement toutes les technologies dans tous les produits en fonction des solutions à apporter. La conséquence de cette intégration toujours plus forte est qu'il est de plus en plus difficile d'allouer les revenus à une technologie précise et donc de structurer une UGT pour chaque technologie ou logiciel.

D'autre part les revenus d'une filiale de distribution sont dépendants de sa propre efficacité commerciale mais sont avant tout dépendants de l'offre de logiciels.

Le test de dépréciation est basé sur l'actualisation des flux de trésorerie attendus en fonction des perspectives commerciales, de la pénétration de la technologie et de la situation concurrentielle. Les données utilisées sont les suivantes :

- Le dernier exercice clos pour l'année de référence (N) ;
- Les données de budget pour l'année N+1 ;
- Les données du plan d'affaires pluri-annuel pour les années N+2 à N+5.

Les flux de trésorerie sont issus du plan d'affaires élaboré par la Direction du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2020 est le coût moyen pondéré du capital du Groupe ajusté d'une prime de risque. Il s'établit à 8,56 % contre 9,95 % au 31 décembre 2019.

La valeur actuelle de l'UGT est déterminée en additionnant :

- La valeur actuelle des flux de trésorerie attendus sur la période explicite de cinq ans telle que décrits ci-dessus ;
- La valeur terminale correspondant à la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie de la dernière année de la période explicite. Le taux de croissance à long terme retenu est de 3 %.

Cette valeur actuelle permet d'attester de la valeur d'utilité des actifs considérés ou bien sert de base au calcul de leur dépréciation éventuelle.

Les tests de dépréciation au 31 décembre 2020 sur l'UGT n'ont montré aucune perte de valeur pour ces actifs. Une analyse de la sensibilité du test aux variations raisonnablement possibles des hypothèses clés a été menée en retenant une hausse de 1 % du taux d'actualisation ou une baisse de 1 % du taux de croissance à long terme. Cette variation des hypothèses clés n'aboutit pas à une dépréciation. La Direction du Groupe estime qu'aucun changement raisonnable possible dans les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'aurait pour conséquence de porter la valeur recouvrable de l'UGT à un montant significativement inférieur à sa valeur comptable.

NOTE 3.2. EVOLUTION DES ECARTS D'ACQUISITION

Exercice 2020

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 décembre 2020
Valeurs brutes	41 449		—	(447)	41 002
TOTAL VALEURS NETTES	41 449			(447)	41 002

Exercice 2019

(En milliers d'euros)	31 janvier 2019	Augmentation	Diminution	Écart de change	31 décembre 2019
Valeurs brutes	41 404		(92)	137	41 449
TOTAL VALEURS NETTES	41 448		(92)	137	41 449

Il n'y a pas eu d'acquisition au cours des exercices 2019 et 2020.

NOTE 3.3. AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS DANS LE CADRE DE REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Depuis le 31 janvier 2019, les amortissements d'actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont classés dans le « Résultat Opérationnel Courant », répartis entre les « Frais de recherche et développement » et les « Frais commerciaux et marketing », en fonction de la nature des incorporels amortis (respectivement codes et actifs de relation clientèle).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'amortissement des codes représente une charge de 819 milliers d'euros contre 561 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent, et l'amortissement des actifs de relation clientèle représente une charge de 406 milliers d'euros contre 373 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

NOTE 3.4. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Le tableau suivant présente les dates de création et sièges sociaux des filiales et la fraction de capital détenue directement ou indirectement :

Filiales	Date de création ou acquisition	Siège social des filiales	% de capital détenu	
			31 décembre 2020	31 décembre 2019
Filiales intégrées globalement				
Engineering System International	Avril 1973	Paris, France	100 %	100 %
Engineering System International GmbH	Juillet 1979	Eschborn, Allemagne	100 %	100 %
ESI Japan, Ltd.	Juillet 1991	Tokyo, Japon	97 %	97 %
ESI North America, Inc.	Mars 1992	Troy, Michigan, États-Unis	100 %	100 %
Hankook ESI Co., Ltd.	Septembre 1995	Séoul, Corée du Sud	99 %	99 %
ESI Group Hispania s.l.	Février 2001	Madrid, Espagne	100 %	100 %
STRACO SA	Avril 2001	Compiègne, France	98 %	98 %
Mecas ESI s.r.o.	Mai 2001	Plzen, République tchèque	95 %	95 %
ESI UK Ltd.	Janvier 2002	Londres, Angleterre	100 %	100 %
ESI US Holdings, Inc.	Août 2002	Dover, Delaware, États-Unis	100 %	100 %
ESI US R&D, Inc.	Août 2002	San Diego, Californie, États-Unis	100 %	100 %
Calcom ESI SA	Décembre 2002	Lausanne, Suisse	99 %	99 %
ESI Software (India) Private Ltd.	Février 2004	Bangalore, Inde	100 %	100 %
Hong Kong ESI Co., Ltd.	Février 2004	Hong Kong, Chine	100 %	100 %
ESI-ATE Holdings Ltd.	Juillet 2006	Hong Kong, Chine	100 %	100 %
ESI-ATE Technology (China), Ltd.	Août 2006	Pékin, Chine	0 %	100 %
ESI South America Comercio e Servicios de Informatica, Ltda	Juin 2008	São Paulo, Brésil	95 %	95 %
ESI Italia s.r.l.	Septembre 2008	Bologne, Italie	100 %	100 %
ESI Services Tunisie	Avril 2009	Tunis, Tunisie	95 %	95 %
ESI Group Beijing Co., Ltd.	Octobre 2010	Pékin, Chine	100 %	100 %
ESI Software Germany GmbH	Août 2011	Stuttgart, Allemagne	100 %	100 %
ESI Nordics AB	Décembre 2011	Sollentuna, Suède	100 %	100 %
Open CFD Ltd.	Septembre 2012	Berkshire, Angleterre	100 %	100 %
ESI Services Vietnam Co., Ltd.	Décembre 2013	Ho Chi Minh City, Vietnam	100 %	100 %
CIVITEC SARL	Mars 2015	Versailles, France	100 %	80 %
ESI ITI GmbH	Janvier 2016	Dresde, Allemagne	100 %	100 %
ITI Southern Europe SARL	Janvier 2016	Rungis, France	100 %	100 %
Mineset Inc.	Février 2016	Milpitas, États-Unis	0 %	100 %
Scilab Enterprises	Février 2017	Rungis, France	0 %	100 %
Filiales intégrées par mise en équivalence				
JV AECC-ESI (Beijing) Technology Co., Ltd.	Février 2014	Pékin, Chine	35 %	45 %

NOTE 4. DONNÉES OPÉRATIONNELLES

NOTE 4.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du groupe ESI Group provient de deux activités principales : la concession de licences de logiciels et une activité de services.

Le Groupe comptabilise un contrat avec un client dès qu'il existe un accord écrit qui crée des droits et des obligations juridiquement exécutoires, comprenant les conditions de paiement, que le contrat a une substance commerciale, et que le recouvrement de la contrepartie est probable.

Une obligation de prestation est une promesse dans un contrat avec un client de transférer des produits ou des services, distincte des autres promesses du contrat.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le contrôle d'un produit ou d'un service est transféré à un client, pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle la Société s'attend à avoir droit en échange de ces produits ou services.

Licences d'utilisation et maintenance

Le chiffre d'affaires réalisé sur les licences de logiciels provient des redevances de droit d'utilisation accordé aux clients finaux, et des prestations de maintenance associées. Les prestations de maintenance correspondent aux mises à jour et à un support technique.

L'activité est réalisée au travers de trois types de contrats :

- L'octroi de licences annuelles renouvelables, incluant un droit d'utilisation du logiciel accompagné de prestations de maintenance pour une durée d'un an ;
- L'octroi de *Paid Up Licence* conférant aux clients finaux un droit d'utilisation du logiciel pour une durée indéterminée, accompagné de prestations de maintenance pour une durée d'un an – avec possibilité de renouvellement au travers d'un contrat de maintenance ;
- Les contrats de maintenance, habituellement souscrits par les clients ayant acquis une *Paid-Up Licence* au cours des années précédentes, pour maintenir la continuité de cette prestation.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 15, les contrats du Groupe font l'objet d'une analyse en cinq étapes afin de déterminer les obligations de prestations les composant et l'allocation de prix correspondante. Deux obligations de prestations ont été identifiées : l'accès au logiciel (soit la licence elle-même) et la prestation de maintenance – à noter que cette approche dissociative était déjà appliquée par le Groupe précédemment à l'entrée en vigueur de la norme. Pour les contrats de licence annuelle et les *Paid Up Licence*, la répartition du prix a été réalisée selon l'approche résiduelle. En résulte l'affectation de 15 % du prix des contrats de licence annuelle à la prestation de maintenance, et 5 % pour les contrats de *Paid Up Licence*. Le chiffre d'affaires de la part d'accès au logiciel est reconnu au moment de la mise à disposition du logiciel au client, celui relatif à la prestation de maintenance est reconnu linéairement sur la durée annuelle du contrat.

Prestations de services

Le chiffre d'affaires issu des prestations de services correspond principalement à des prestations de consulting et de formation. A noter que les prestations de consulting n'intègrent pas d'action de modification / customisation des logiciels et de ce fait constituent une obligation de prestation distincte de l'octroi de licences.

Le chiffre d'affaires consulting est constaté à l'avancement des projets, les coûts sont comptabilisés lorsqu'encourus. Les contrats dégageant une perte finale probable font l'objet d'une provision pour perte à terminaison, inscrite au passif du bilan. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de manière fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Le chiffre d'affaires de formation est constaté à réalisation des prestations.

Backlog

Le *backlog* du groupe pour l'activité Licences se compose de toutes les commandes fermes reçues des clients à la date de clôture, dont l'exécution débute à compter du 1^{er} jour de l'exercice suivant.

Bien que la majorité des contrats de Licences soient renouvelables d'un exercice sur le suivant, ce n'est qu'à la réception du bon de commande signé pour l'année suivante que le montant correspondant est inclus dans le *backlog* – les bons de commande étant souvent reçus peu de temps avant le début de la période d'exécution associée, ceci explique le niveau de *backlog* de cette activité vs. sa forte composante récurrente.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020 (jan-déc)	31 décembre 2019 (fév.-déc.)
Total licences et maintenance	109 201	75 320
Consulting	22 864	25 718
Autres revenus	508	1 159
Total prestations de services	23 372	26 877
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE	132 573	102 197
Montant des projets de recherche cofinancés inclus dans le chiffre d'affaires Services	4 020	4 102

Le *backlog* au 31 décembre 2020 s'élève à 37 millions d'euros (contre 23,2 millions d'euros à fin 2019), dont 35 millions d'euros pour l'activité Licences (contre 22 millions à fin 2019) et 2 millions d'euros pour les Services (contre 1,2 million d'euros à fin 2019).

Les 20 premiers clients du Groupe représentent un chiffre d'affaires de 62,9 millions d'euros, soit 47% du chiffre d'affaires Groupe, dont 50,6 millions d'euros pour l'activité Licences et 12,3 millions d'euros pour les Services. En 2019 (période comparable de 12 mois), le chiffre d'affaires réalisé avec ces clients avait été de 65,1 millions d'euros, dont 48,4 millions d'euros pour les Licences et 16,6 millions d'euros pour les Services.

NOTE 4.2. CLIENTS

Les actifs du poste Clients sont comptabilisés initialement à la valeur nominale compte tenu du caractère non significatif des effets de l'actualisation. Les créances clients sont, par la suite, comptabilisées au coût amorti, diminué le cas échéant des dépréciations résultant du caractère non recouvrable de leur montant et de l'estimation des pertes attendues.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire reposant sur la probabilité de leur recouvrement déterminée en fonction de la typologie des créances, est inférieure à leur valeur comptable. Selon la nature des créances, le risque assorti aux créances douteuses est apprécié individuellement ou à partir de méthodes statistiques. La dépréciation des comptes clients reflète la meilleure estimation du risque inhérent à l'actif concerné.

Actifs et passifs sur contrats

Le Groupe présente le droit à contrepartie en échange de produits ou de services transférés à un client soit en créances clients, soit en actifs sur contrats. Une créance est un droit à la contrepartie qui est inconditionnel, contrairement à un actif sur contrat qui est un droit à la contrepartie conditionné par des facteurs autres que le passage du temps.

Les actifs sur contrats de la Société sont issus des montants non facturés au client, lorsque le droit à la contrepartie est subordonné à l'achèvement d'un jalon ou soumis à l'acceptation du client.

Le montant de la facturation excédant le chiffre d'affaires comptabilisé est présenté dans les passifs sur contrats.

Détails du poste Clients

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Clients et comptes rattachés	38 569	46 191
Dépréciation des créances clients	(4 227)	(4 214)
TOTAL CLIENTS NETS DES DÉPRÉCIATIONS	34 342	41 977

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019	Variation de Périmètre	Dotations	Reprises	Écart de change	Autres mouvements	31 décembre 2020
Dépréciation	(4 214)	483	(634)	34	34	71	(4 226)
TOTAL	(4 214)	483	(634)	34	34	71	(4 226)

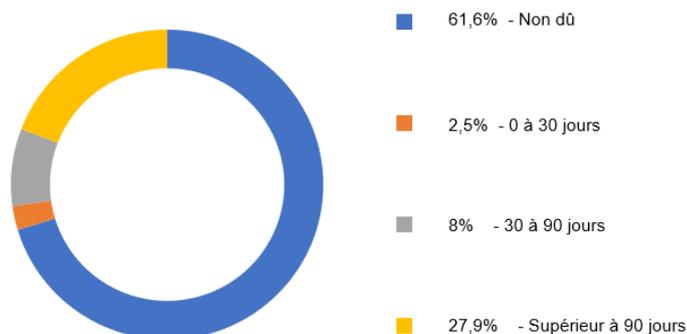
La colonne Variation de périmètre correspond principalement à la liquidation de la filiale ESI-ATE Technology China Ltd.(créances anciennes intégralement dépréciées).

La clientèle du Groupe se compose pour l'essentiel :

- De grands comptes industriels, en particulier dans les secteurs automobile, aérospatial, sidérurgique ;
- D'administrations pour des projets gouvernementaux ou de défense ;
- D'organismes universitaires.

Ancienneté des comptes clients au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)



	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Non dû	21 138	21 894
0 à 30 jours	862	5 114
30 à 90 jours	2 762	5 266
Supérieur à 90 jours	9 580	9 703
TOTAL	34 342	41 977

Le montant des créances supérieures à 90 jours inclut notamment des créances sur des clients étatiques ou para-étatiques chinois dont les délais de recouvrement sont significatifs.

Actifs sur contrats

Les contrats liés à l'activité Licences font généralement l'objet d'une facturation en début de période d'accès au logiciel, aussi cette activité ne génère pas de facture à émettre ni d'actif sur contrats.

L'activité Services, correspondant principalement à des prestations de consulting, fait l'objet de modalités de facturation variées, définies dans les contrats clients. En cas d'échéanciers de facturation décorrélés de la cadence de réalisation des prestations, les contrats peuvent faire l'objet de factures à émettre (dans la grande majorité des cas) ou d'actifs sur contrats (cas rares, lorsque les jalons d'avancement des prestations nécessitent une acceptation client).

NOTE 4.3. PASSIFS SUR CONTRATS

Les contrats liés à l'activité Licences font l'objet d'une facturation en début de période d'accès au logiciel, aussi l'intégralité du chiffre d'affaires restant à reconnaître sur l'exercice suivant représente des passifs sur contrats. Ce principe est d'une façon générale également applicable à l'activité Services, où la facturation peut faire l'objet d'un échéancier mais où les échéances précèdent globalement la réalisation des prestations.

Le délai d'apurement des passifs sur contrats est de 1 an maximum pour la majorité des contrats.

NOTE 4.4. CHARGES OPÉRATIONNELLES PAR NATURE

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020 (jan-déc)	31 décembre 2019 (fév.-déc.)
Achats et charges externes	(10 705)	(9 339)
Locations court terme et sur actifs de faible valeur	(1 971)	(1 818)
Honoraires	(4 362)	(3 990)
Impôts et taxes	(604)	(598)
Amortissements et provisions	(9 838)	(8 954)
Frais de personnel ⁽¹⁾	(93 441)	(86 787)
Autres charges externes	(6 390)	(12 535)
Total des charges opérationnelles courantes	(127 310)	(124 021)
Autres produits et charges opérationnels	9	1
TOTAL DES CHARGES OPERATIONNELLES	(127 302)	(124 020)
<i>(1) Les frais de personnel sont détaillés en note 5.2.</i>		

NOTE 4.5. DONNÉES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Le Groupe développe, commercialise et assure le support technique de logiciels permettant aux ingénieurs de prévoir et d'améliorer, par le moyen d'essais virtuels, la performance et la qualité attendue d'un produit en fonction d'un ensemble de contraintes. Les secteurs opérationnels sont des composantes du Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont disponibles, et dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par la Direction de la Société, en vue d'évaluer leurs performances et de décider de l'affectation des ressources. ESI Group opère sur un segment unique car le fonctionnement des deux activités identifiées par le Groupe (concessions de licences de logiciels et prestations de services) est étroitement lié. Conformément aux paragraphes 31 à 34 de la norme IFRS 8, ESI Group présente les revenus des activités ordinaires et les actifs non courants par grande zone géographique (Europe, Asie, Amériques).

Le chiffre d'affaires est réparti sur les zones géographiques sur lesquelles il est effectivement réalisé.

(En milliers d'euros)	Europe, Moyen-Orient et Afrique	Asie-Pacifique	Amériques	Éliminations	Consolidé
Exercice clos le 31 décembre 2020					
Clients externes	62 598	50 109	19 867		132 573
Sociétés intra-groupe	77 114	9 267	6 242	(92 623)	
Ventes nettes	139 711	59 376	26 109	(92 623)	132 573
Actifs affectés	326 225	53 362	33 419	(196 648)	216 359
Exercice clos le 31 décembre 2019					
Clients externes	43 538	41 076	17 583		102 197
Sociétés intra-groupe	48 888	8 053	6 478	(63 420)	
Ventes nettes	92 425	49 129	24 062	(63 420)	102 197
Actifs affectés	276 090	41 735	14 306	(98 476)	233 655

Les opérations intra-groupes sont essentiellement constituées par des redevances versées par les filiales du groupe. Ces redevances sont proportionnelles au chiffre d'affaires Licences et basées sur les pratiques constatées entre éditeurs et distributeurs de logiciels dans le secteur d'activité couvert par ESI Group.

NOTE 4.6. ENGAGEMENTS HORS BILAN LIES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Au 31 décembre 2020, ESI Group est engagé dans une caution auprès du Crédit du Nord pour un montant de 82 milliers d'euros, mise en place en novembre 2012, à échéance 28 novembre 2021 plus 6 mois.

NOTE 4.7. CONTRATS DE LOCATION

La norme IFRS 16 représente une évolution majeure dans la comptabilisation des contrats de locations et prévoit un modèle unique de comptabilisation chez le preneur qui nécessite de reconnaître les actifs et passifs issus de contrats de location. Selon ce modèle, la dotation aux amortissements de l'actif est comptabilisée en charge opérationnelle et le coût de la dette envers le bailleur est comptabilisé en charge financière.

Conformément à la norme IFRS 16, les contrats de location sont enregistrés en immobilisations corporelles au titre d'un droit d'utilisation de l'actif loué. Ces contrats sont comptabilisés au commencement du contrat pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location en contrepartie d'un passif, correspondant aux passifs de loyers dûs au bailleur. Ces immobilisations sont amorties de façon linéaire sur la durée du contrat de location qui correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer les options de renouvellement prévues contractuellement.

Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions permises par la norme en continuant de constater une charge de loyer opérationnelle pour les contrats d'une durée inférieure à 12 mois (hors contrats renouvelables par tacite reconduction - application de l'interprétation ci-dessous) ou ceux dont l'actif sous-jacent est de faible valeur.

Le Groupe a appliqué, avec effet rétroactif au 1er janvier 2019, l'interprétation de l'IFRS IC relative à l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location. Le Groupe a mis en œuvre les décisions de l'IFRS IC, publiées le 16 décembre 2019, sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle. L'IFRS IC confirme qu'il faut déterminer la période exécutoire, en retenant une vision économique, au-delà des caractéristiques juridiques. Les contrats concernés sont essentiellement les baux immobiliers.

Pour déterminer les passifs de loyers, le Groupe a actualisé les paiements de loyers futurs en utilisant le taux de financement moyen pondéré du Groupe de 2,5 %.

A l'actif, les droits d'utilisation des actifs loués représentent au 31 décembre 2020 une valeur nette comptable de 17 742 milliers d'euros, dont 28 264 milliers d'euros de valeur brute et 10 522 milliers d'euros d'amortissements.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019 ⁽¹⁾	Augmentation	Diminution	Autres	31 décembre 2020
Droits d'utilisation – valeurs brutes	27 155	1 394	(574)	288	28 264
Dont bureau	25 174	642	(333)	4	25 486
Dont véhicules	1 981	753	(241)	285	2 778
Droits d'utilisation – amortissements	(5 372)	(5 765)	532	84	(10 522)
Dont bureau	(4 633)	(4 887)	333	(2)	(9 189)
Dont véhicules	(739)	(879)	199	85	(1 333)
Droits d'utilisation – valeurs nettes	21 783	(4 371)	(42)	372	17 742
Dont bureau	20 541	(4 245)		2	16 298
Dont véhicules	1 242	(126)	(42)	370	1 444

(1) L'ouverture 2020 a été retraitée conformément à l'application de l'interprétation de l'IFRS IC sur les contrats renouvelables par tacite reconduction.

Au passif, les dettes de location au 31 décembre 2020 se répartissent en 12 318 milliers d'euros de dettes non courantes (contre 16 227 milliers d'euros à fin 2019) et 5 190 milliers d'euros de dettes courantes (contre 4 406 milliers d'euros à fin 2019).

Échéancier des dettes de location au 31 décembre 2020 :

(En milliers d'euros)	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 4 ans	Plus de 5 ans	31 décembre 2020
Dettes de locations d'actifs immobiliers	4 459	3 357	4 130	4 115	16 062
Dettes de locations d'actifs mobiliers	724	441	281		1 446
DETTES DE LOCATION	5 184	3 798	4 411	4 115	17 508

Au compte de résultat 2020, le retraitement des charges de loyer s'élève à + 5 765 milliers d'euros (contre + 5 351 milliers d'euros en 2019), quasiment intégralement compensé par l'amortissement des droits d'utilisation : l'impact sur le résultat opérationnel courant est de +377 milliers d'euros (contre +158 milliers d'euros en 2019). L'impact de la norme IFRS 16 sur le résultat financier est une charge complémentaire de -301 milliers d'euros (contre -115 milliers d'euros en 2019). L'impact sur le résultat net est ainsi de +74 milliers d'euros (contre +44 milliers d'euros en 2019).

Dans le tableau des flux de trésorerie 2020, l'application de la norme IFRS 16 entraîne une amélioration de la marge brute d'autofinancement à hauteur de + 5 775 milliers d'euros (contre + 5 236 milliers d'euros en 2019), avec contrepartie la hausse des remboursements des dettes de location dans la partie financement du TFT pour – 5 775 milliers d'euros (contre - 5 236 milliers d'euros en 2019).

NOTE 4.8. COÛT DES VENTES

Le coût des ventes correspond au total des coûts rentrant dans le calcul de la marge brute du Groupe, afférents aux activités Licences et Services. Il est principalement constitué des charges associées aux salariés assurant la maintenance et le support de premier niveau sur l'activité Licences et réalisant les prestations de consulting pour l'activité Services (coûts directs et indirects - coûts salariaux chargés et coûts d'environnement). Le coût des ventes inclut également les redevances externes et des coûts de sous-traitance opérationnelles le cas échéant.

L'évolution du total du coût des ventes n'est pas directement proportionnelle à l'évolution du chiffre d'affaires.

NOTE 5. CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

NOTE 5.1. EFFECTIFS

L'effectif équivalent temps plein (ETP) du groupe est reparti de la façon suivante :

	31 décembre 2020 (jan.-déc.)	31 décembre 2019 (fév.-déc.)
France	317	326
Étranger	900	912
TOTAL	1 217	1 238

NOTE 5.2. FRAIS DE PERSONNEL

Le compte de résultat présente les frais de personnel par destination. Leur décomposition par nature est la suivante :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020 (jan-déc)	31 décembre 2019 (fév.-déc.)
Traitements et salaires	(74 137)	(69 556)
Charges sociales	(17 850)	(15 914)
Paiements en actions	(783)	(689)
Charges de retraite	(670)	(627)
TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL	(93 441)	(86 786)

Les frais de personnel 2019 recalculés sur une période comparable de 12 mois (janvier à décembre) s'élèvent à 95,9 millions d'euros, aussi ce sous-total est en légère baisse entre 2019 et 2020.

NOTE 5.3. PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILÉS

Les salariés du Groupe bénéficient dans certains pays de différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi. Pour couvrir ces avantages, le Groupe dispose de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vue duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes, et la charge correspondant aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Un régime à prestations définies est un régime qui garantit un niveau futur de prestations en fonction du salaire, de l'âge et de l'ancienneté du salarié. Tel est le cas des indemnités qui peuvent être versées lors du départ à la retraite du salarié.

Pour les régimes à prestations définies, conformément à IAS 19 R « Avantages du personnel », les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui prévoit que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Les régimes de retraite à prestations définies et les avantages à long terme qui sont reconnus conformément à IAS 19 R sont les suivants :

- Pour la France : indemnités de fin de carrière, régime complémentaire conclu auprès d'une société d'assurance ;
- Pour la Corée, l'Inde et le Japon : indemnités de départ dues aux employés, quel que soit le motif de leur départ et proportionnelles à leur ancienneté dans l'entreprise ;
- Pour l'Allemagne : indemnités à prestations définies dues à certains dirigeants.

5.3.1. Hypothèses actuarielles

Taux d'actualisation	31 décembre 2020	31 décembre 2019
France	0,35 %	0,80 %
Allemagne	0,88 %	0,88 %
Japon	0,41 %	0,27 %
Corée	1,84 %	1,70 %
Inde	6,67 %	7,25 %

Les taux d'actualisation correspondent :

- Pour la France, au taux des obligations d'entreprises notées AA sur la zone euro et ajusté à la durée des engagements du groupe ;
- Pour les autres pays, aux taux communiqués par les banques centrales.

Taux d'augmentation des salaires	31 décembre 2020	31 décembre 2019
France	2,50 %	2,50 %
Allemagne	2,00 %	2,00 %
Japon	3,00 %	3,00 %
Corée	4,00 %	4,00 %
Inde	10 %	10 %

Les taux de rotation du personnel sont déterminés par filiale et par tranche d'âge en fonction de l'historique de chaque société.

5.3.2. Évolution de l'engagement et de la provision

Variation de la provision constatée au bilan

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020 (jan-déc)	31 décembre 2019 (fév-déc)
Évolution de l'engagement		
Engagement à l'ouverture	(13 521)	(12 034)
Entrée de périmètre		
Coût des services rendus	(1 046)	(869)
Charge d'intérêt	(209)	(228)
Prestations payées	592	525
(Pertes) et gains actuariels	(22)	(855)
Autres	48	
Écart de change	357	(59)
ENGAGEMENT A LA CLOTURE	(13 801)	(13 521)
Évolution de la juste valeur des actifs		
Juste valeur des actifs à l'ouverture	2 536	2 086
Entrée de périmètre		
Rendement des actifs	76	52
Cotisations payées par l'employeur	350	793
Prestations payées	(322)	(310)
(Pertes) et gains actuariels	(146)	(82)
Gain de change et autres	(136)	(3)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS A LA CLOTURE	2 359	2 536
Charge de l'exercice		
Coût des services rendus	(1 046)	(869)
Charge financière	(132)	(176)
Charge d'intérêt	(209)	(228)
Rendement des actifs	76	52
Autres	48	
CHARGE DE L'EXERCICE	(1 130)	(1 045)
Provision reconnue au bilan		
Engagements finances	(4 934)	(5 367)
Juste valeur des actifs	2 414	2 591
Engagement net	(2 520)	(2 776)
Engagements non finances	(8 953)	(8 239)
PROVISION DE FIN D'EXERCICE	(11 473)	(11 015)
Évolution de la provision		
Provision à l'ouverture	(11 017)	(9 979)
Charge de l'exercice	(1 131)	(1 045)
Reconnaissance des gains/(pertes) actuariels par capitaux propres	(167)	(936)
Cotisations payées par l'employeur	350	793
Prestations payées par l'employeur	270	215
Entrée de périmètre		
Écart de change	221	(64)
Autres		
PROVISION DE FIN D'EXERCICE	(11 474)	(11 016)

Les engagements financés se ventilent de la manière suivante par pays : 21% en France, 36% en Corée du Sud, 36% en Inde et 7% en Allemagne. Les cotisations payées par l'employeur correspondent aux versements à des fonds de retraites.

5.3.3. Sensibilité des engagements à une variation du taux d'actualisation

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020
Engagement - 0,5 %	(13 733)
Engagement	(13 802)
Engagement + 0,5 %	(13 871)

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020
Ajustement d'expérience	398
Changement d'hypothèses financières	(560)
Rendement des actifs	(5)
Changement d'hypothèses démographiques	
TOTAL DES PERTES ET GAINS ACTUARIELS	(167)

NOTE 5.4. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Des options de souscription ou d'achat d'actions peuvent être accordées à certains salariés du Groupe. Elles donnent droit à souscription ou achat d'actions ESI Group quatre ou cinq ans après leur attribution et à un prix d'exercice fixe déterminé lors de cette attribution. Les conditions d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions peuvent inclure des conditions de performance en plus de conditions de présence.

Conformément à la norme IFRS 2, les options font l'objet d'une évaluation correspondant à la juste valeur de l'avantage accordé au salarié à la date d'octroi. Elle est reconnue en charges de personnel au compte de résultat, linéairement sur la période d'acquisition des droits de l'option, en contrepartie des capitaux propres. La charge est répartie dans le compte de résultat par destination selon la clé d'allocation des personnes concernées.

La juste valeur de l'option est déterminée par application du modèle de « Black & Scholes », dont les paramètres incluent notamment le prix d'exercice des options, leur durée de vie attendue, le cours de l'action à la date d'attribution, la volatilité implicite du cours de l'action, et le taux d'intérêt sans risque.

Des actions gratuites peuvent également être accordées à des salariés du Groupe. La juste valeur de l'avantage accordé aux bénéficiaires est déterminée sur la base du cours de l'action le jour de l'attribution multiplié par le nombre d'actions attribuées, tenant compte de la période d'inaccessibilité post acquisition, le cas échéant. Ce coût est réparti sur la durée d'acquisition des droits.

Attribution d'options de souscription et d'actions gratuites

Des plans d'options de souscription et d'actions gratuites ont été autorisés par différentes Assemblées générales et sont susceptibles de diluer le capital social d'ESI Group. Les tableaux suivants décrivent les plans en cours.

Stock-options :

Numéro de plan (date de l'Assemblée générale)	Date du Conseil d'administration	Nombre d'options attribuables décidées en AG	Nombre d'options attribuées	Dont accordées sous condition de performance	Prix d'exercice	Nombre d'options exerçables au 31 décembre 2020	Année limite d'exercice des options
Plan n° 10 (AG 2012)	19/12/2012		150 850	62 300	27,82	24 100	2021
Plan n° 10 bis (AG 2012)	7/2/2014		11 000		24,42	375	2022
Plan n° 10 ter (AG 2012)	26/3/2015		15 000		21,66		2025
Plan n° 10 quater (AG 2012)	22/7/2015		3 150		27,17	1 050	2025
	Total AG 2012	180 000	180 000	62 300		25 525	
Plan n° 17 (AG 2014)	22/7/2015		7 350		27,17	2 450	2023
Plan n° 17 bis (AG 2014)	11/3/2016		10 000		23,35		2026
Plan n° 17 ter (AG 2014)	5/5/2017		18 175		50,92	14 700	2025
Plan n° 17 quater (AG 2014)	5/5/2017		1 875	1 875	50,92		2025
	Total AG 2014	180 000	37 400	1 875		17 150	
Plan n° 19 (AG 2017)	18/7/2018		43 950	32 963	42,97	34 350	2026
Plan n° 19 bis (AG 2017)	1/2/2019		20 000	15 000	27,04	20 000	2027
Plan n° 19 ter (AG 2017)	18/12/2019		25 785		29,12	23 785	2027

	Total AG 2017	180 000	89 735	47 963		78 135	
Total stock-options		540 000	307 135	112 138		120 810	

Actions gratuites :

Numéro de plan (date de l'Assemblée générale)	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions attribuables décidées en AG	Nombre d'actions attribuées	Dont accordées sous condition de performance	Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2020	Fin de période d'acquisition des droits
Plan n° 6 (AG 2016)	21/7/2016	60 000	25 000			2020
Plan n° 7 (AG 2016)	23/12/2016		2 275			2020
Plan n° 8 (AG 2016)	1/8/2017		9 000		2 501	2021
Plan n° 9 (AG 2018)	18/7/2018	60 000	10 617	7 964	10 200	2021
Plan n° 9 bis (AG 2018)	18/7/2018		2 441			2020
Plan n° 9 ter (AG 2018)	18/7/2018		15 500		7 336	2022
Plan n° 9 quater (AG 2018)	18/7/2019		16 250		16 250	2023
Plan n° 9 quinquies (AG 2018)	18/12/2019		6 337		6 237	2022
Plan n° 9 sexies (AG 2018)	18/12/2019		2 521		2 400	2021
Plan n° 9 septies (AG 2018)	19/3/2020		5 000		5 000	2023
Plan n° 10 (AG 2020)	25/6/2020		60 000	3 000		3 000
Total actions gratuites		180 000	97 941	7 964	52 924	

La charge au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 relative aux plans de souscription d'actions s'élève à 138 milliers d'euros, contre 164 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Celle relative aux actions gratuites s'élève à 645 milliers d'euros, contre 526 milliers d'euros en 2019.

L'ensemble des plans d'options de souscription et d'actions gratuites comportent des conditions de présence pour valider la période d'acquisition des droits.

Mouvements sur la période sur les stock-options :

	2020		2019	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Options non exercées - stock à l'ouverture	145 135	33,71	105 675	24,49
Options attribuées en 2020	—	—	44 660	28,19
Options annulées ou échues en 2020	(7 350)	36,19	(4 600)	27,04
Options exercées en 2020	(18 100)	22,44	(600)	25,95
Options non exercées – stock à la clôture	120 810	34,36	145 135	33,71
OPTIONS EXERÇABLES A LA CLOTURE	27 975	27,08	43 625	26,68

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur des stock-options sont les suivantes :

	Prix de l'action à la date d'attribution	Délai d'exercice attendu des options en années	Volatilité lors de l'attribution	Taux de dividende attendu	Taux d'intérêt
Plan n° 10 (01/02/2013)	26,99	5	24,80 %	0 %	1,30 %
Plan n° 10 bis (07/02/2014)	24,50	5	23,73 %	0 %	0,30 %
Plan n° 10 ter (01/02/2015)	24,94	6	22,13 %	0 %	0,36 %
Plan n° 10 quater (22/07/2015)	28,31	6	23,36 %	0 %	0,65 %
Plan n° 15 (01/02/2015)	24,94	6	23,36 %	0 %	0,65 %
Plan n° 17 (22/07/2015)	28,31	6	22,13 %	0 %	0,36 %
Plan n° 17 bis (11/03/2016)	24,39	7,5	22,79 %	0 %	0,65 %
Plan n° 17 ter (05/05/2017)	55,56	5,5	28,16 %	0 %	0,86 %

Plan n° 17 <i>quater</i> (05/05/2017)	55,56	5,5	28,16 %	0 %	0,86 %
Plan n° 19 (18/07/2018)	42,97	5,5	37,33 %	0 %	0,66 %
Plan n° 19 <i>bis</i> (01/02/2019)	27,04	5,5	34,56 %	0 %	0,61 %
Plan n° 19 <i>ter</i> (12/12/2019)	29,12	5,5	26,76 %	0 %	0,65 %

Les principales données et hypothèses sous-tendant l'évaluation de la juste valeur des actions gratuites sont les suivantes :

	Prix de l'action à la date d'attribution	Délai d'inaccessibilité post acquisition en années	Taux d'intérêt
Plan n° 6	30,30	1 à 2	1,2 %
Plan n° 7	45,73	1 à 2	1,1 %
Plan n° 8	46,19	1 à 2	1,1 %
Plan n° 9/9 bis/9 ter	42,97	1 à 3	0,95 %
Plan n° 9 quarter	31,40	1 à 2	0,70 %
Plan n° 9 quinquies/9 sexies	31,00	2	0,65 %
Plan n° 9 septies	33,50	0	0,65 %
Plan n° 10	35,40	0	0,80 %

NOTE 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

NOTE 6.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

6.1.1. Évolution de la valeur brute, des amortissements et de la valeur nette des immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019	Augmentation	Diminution	Écart de change	Autres mouvements	31 décembre 2020
Valeurs brutes						
Frais de développement	69 525	31 211	(24 953)			75 783
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	12 044					12 044
Autres actifs incorporels	22 143	918	(320)	115	42	22 899
TOTAL	103 712	32 129	(25 272)	115	42	110 726
Amortissements	—					—
Frais de développement	(24 075)	(29 370)	24 953			(28 492)
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	(73)					(73)
Autres actifs incorporels	(17 427)	(1 464)	304	(117)	(35)	(18 739)
TOTAL	(41 575)	(30 834)	25 257	(117)	(35)	(47 304)
Valeurs nettes comptables						
Frais de développement	45 452	1 841				47 293
Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	11 971					11 971
Autres actifs incorporels	4 715	(546)	(16)	(2)	7	4 158
TOTAL	62 139	1 295	(16)	(2)	7	63 424

6.1.2. Capitalisation des frais de développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les frais de développement sont capitalisés dès que les six critères énoncés par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sont respectés :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement ;
- Intention du groupe d'achever le projet ;
- Capacité à utiliser ou à vendre le produit issu du projet de développement ;
- Existence d'avantages économiques futurs probables et notamment existence d'un marché pour le produit issu du projet ;
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et vendre le produit issu du projet de développement ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet de développement.

Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent notamment les frais de main-d'œuvre directe et la sous-traitance. Elles sont amorties linéairement sur une durée de 12 mois pour les développements correspondant à la sortie des nouvelles versions annuelles des logiciels vendus par le Groupe, et linéairement sur 24 ou 36 mois pour les développements correspondant à des améliorations majeures des produits existants, selon le niveau d'innovation associé.

Les dépenses de développement ne respectant pas les critères de la norme IAS 38 sont comptabilisées en charges.

Les frais de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les charges ont été engagées. Ce crédit d'impôt est constaté en diminution des charges de recherche et de développement.

Impact net de la capitalisation des frais de développement

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020 (jan-déc)	31 décembre 2019 (fév-déc)
Frais de développement immobilisés sur la période	31 211	28 323
Frais de développement amortis sur la période	(29 370)	(27 024)
IMPACT NET DE LA CAPITALISATION DES FRAIS DE DEVELOPPEMENT	1 841	1 300

Les mises en service, correspondant à la mise sur le marché de nouvelles versions ou d'améliorations de nos logiciels, sont la conséquence de décisions commerciales et stratégiques. Il peut être ainsi décidé d'attendre plusieurs améliorations pour mettre sur le marché une nouvelle version plutôt que de sortir plusieurs versions mineures durant l'exercice ; ou au contraire de mettre en service une version avec une innovation majeure même si d'autres améliorations sont planifiées dans un futur proche. Si les projets sont généralement planifiés pour être mis en service annuellement, les dates effectives de mise en service peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ces variations ont un impact sur les dates de début d'amortissement et donc sur les montants d'amortissement comptabilisés.

La valeur nette comptable des frais de développement capitalisés en nombre de mois de frais R&D engagés est de 16,54 mois au 31 décembre 2020 (soit 47,3 millions d'euros), contre 15 mois au 31 décembre 2019 (soit 45,5 millions d'euros).

Réconciliation des frais engagés et des frais portés au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020 (jan-déc)	31 décembre 2019 (fév-déc)
Frais R&D engagés au cours de la période ⁽¹⁾	(35 060)	(33 656)
Frais de développement immobilisés sur la période	31 211	28 323
Frais de développement amortis sur la période	(29 370)	(27 024)
Crédit impôt recherche (CIR)	3 172	3 086
Amortissement des codes acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises	(819)	(562)
TOTAL FRAIS DE R&D COMPTABILISÉS EN CHARGE DANS L'EXERCICE	(30 867)	(29 832)
<i>(1) Dont 3 098 milliers d'euros de frais portés en charge directe en 2020 contre 5 332 milliers d'euros en 2019</i>		

6.1.3. Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée représentent des codes sources qui permettent à la Société d'obtenir des droits de propriété intellectuelle sur les codes logiciels. Plus précisément, il s'agit de traduction en langage informatique de lois physiques sous forme d'algorithmes qui permettent de simuler la réaction des matériaux à des contraintes externes.

Les actifs incorporels provenant de l'achat de branches d'activité ont été considérés à durée de vie indéterminée dans la mesure où il n'existe à ce jour aucune technologie de substitution et que le modèle économique récurrent (location annuelle) assure la pérennité des revenus de la base installée.

Le Groupe considère que la durée de vie de ces actifs incorporels ne peut être déterminée tant que le contenu scientifique sous-jacent aux produits achetés n'est pas remis en cause par une rupture technologique qui les rendrait obsolètes. Par ailleurs, un effort de recherche et développement important est maintenu chaque année, garantissant la pérennité de la valeur de l'actif.

Les actifs à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis. Ils sont soumis à des tests de dépréciation chaque année dont les modalités et résultats au 31 décembre 2020 sont détaillés dans la Note 3.1.

La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée est réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée. Dans le cas contraire, le changement d'appréciation de la durée d'utilité indéterminée est comptabilisé de manière prospective.

6.1.4. Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels à durée d'utilité finie correspondent essentiellement à des logiciels. Conformément à IAS 38, ils sont évalués à leur coût d'acquisition.

Pour les logiciels, un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Bureautique et assimilés	Linéaire	1 à 3 ans
Logiciels d'exploitation	Linéaire	3 à 5 ans
Codes - logiciels tiers intégrés dans les produits	Linéaire	5 à 8 ans

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est comptabilisé en modifiant la durée ou le mode d'amortissement, selon le cas, de tels changements étant traités comme des changements d'estimation.

La charge d'amortissement de l'immobilisation incorporelle à durée de vie finie est comptabilisée en résultat dans la catégorie de charges appropriée compte tenu de la fonction de l'immobilisation incorporelle.

NOTE 6.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

6.2.1. Principes comptables

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Un amortissement est enregistré en résultat en fonction de la durée estimée d'utilisation du bien, selon les modalités suivantes :

	Méthode	Durée
Agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique et équipement	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

6.2.2. Évolution de la valeur brute, des amortissements et de la valeur nette des immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	Écart de change	31 décembre 2020
Valeurs brutes						
Agencements et installations	4 735	46	(177)	49	(63)	4 589
Matériel informatique et équipements	15 777	942	(29)	(844)	(403)	15 443
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	3 412	78	(269)	704	(114)	3 811
TOTAL	23 924	1 066	(475)	(92)	(580)	23 843
Amortissements						
Agencements et installations	(2 555)	(276)	147	(45)	42	(2 687)
Matériel informatique et équipements	(13 070)	(1 272)	35	660	312	(13 334)
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	(2 666)	(208)	295	(625)	79	(3 125)
TOTAL	(18 291)	(1 756)	477	(10)	433	(19 147)
Valeurs nettes comptables						
Agencements et installations	2 180	(230)	(30)	3	(21)	1 902
Matériel informatique et équipements	2 707	(331)	6	(184)	(91)	2 108
Mobilier de bureau et autres actifs corporels	746	(130)	26	78	(35)	686
TOTAL	5 633	(691)	2	(103)	(147)	4 696

NOTE 7. FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 7.1. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- Les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires qui composent l'endettement financier brut, présenté en Note 7.1.2 ;
- Les prêts et autres actifs financiers à long terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie, présentés en Note 7.1.3, qui s'ajoutent à l'endettement financier brut pour donner l'endettement financier net ;
- Les instruments dérivés présentés en Note 7.1.4. ;
- Les créances clients à court terme présenté en Note 4.2 et les dettes fournisseurs à court terme présenté dans le bilan consolidé.

7.1.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers

(En milliers d'euros)	Valeur au bilan			31 décembre 2020
	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat	Valeur au bilan
Actifs				
Titres non consolidés			14	14
Dépôts et cautionnements	2 661			2 661
Créances clients	34 646			34 646
Trésorerie et équivalents de trésorerie			22 465	22 465
Passifs				
Emprunts bancaires	47 410			47 410
Instruments dérivés passifs		14		14
Autres passifs financiers		75		75
Dettes fournisseurs	6 655			6 655

La norme IFRS 13 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

- Niveau 1 : référence directe à des prix cotés (non ajustés) accessibles sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie est valorisée suivant le niveau 1.

Les instruments dérivés (se reporter en Note 7.1.4 et 7.3) sont valorisés suivant le niveau 2.

Les dettes sur *earn-out*, options de vente des minoritaires (autres passifs financiers) et titres non consolidés sont valorisés suivant le niveau 3.

7.1.2. Endettement financier brut

La principale source de financement d'ESI Group est le crédit syndiqué, se composant d'une part à remboursement pluriannuel de 24,5 millions d'euros au 31 décembre 2020, et d'une enveloppe de 10 millions d'euros de crédit renouvelable, non utilisée à fin 2020. Les échéances de la part à remboursement pluriannuel tombent au 30 avril chaque année, jusqu'au 30 avril 2025. Exceptionnellement en 2020 l'échéance annuelle a été remboursée en octobre, ESI ayant bénéficié d'un décalage de 6 mois dans le cadre des dispositifs en lien avec la Covid-19. Le crédit syndiqué fait l'objet d'une rémunération sur la base du taux Euribor et d'une marge pouvant être de 2 %, 2,25 % ou 2,5 % en fonction du niveau de ratio Dette financière nette/EBITDA se rapportant aux comptes de l'exercice précédent. La marge appliquée en 2020 a été de 2,25 %.

ESI Group a signé en 2020 deux prêts garantis par l'Etat (PGE) : en août avec BPI France un prêt de 1,75 millions d'euros, et en octobre avec le pool bancaire du crédit syndiqué un prêt de 12 millions d'euros. Les intérêts payés sur ces prêts au cours de la première année correspondent à la seule rémunération de la garantie d'Etat pour les ETI, soit 0,5%. Entre 8 et 10 mois après la signature de chaque contrat de PGE, ESI Group devra confirmer son choix de rembourser tout ou partie ou de ne pas rembourser les prêts lors de leur date anniversaire, et en cas de non remboursement décider de la durée de remboursement choisie (pouvant aller jusqu'à 5 ans) et la périodicité de remboursement. Les taux d'intérêt seront propres à chaque banque et appliqués à leurs quote-parts de financement respectives. Au 31 décembre 2020 le choix d'ESI Group sur les modalités de remboursement de ces prêts n'étant pas encore arrêté, le total de 13,75 millions d'euros est présenté dans les tableaux ci-dessous à échéance 2025 et au-delà et à taux fixe.

A noter que les coûts de mise en place des emprunts sont présentés dans les tableaux ci-dessous en diminution des échéances d'emprunts correspondants.

La totalité des dettes financières est libellée en euros.

Détail et échéances des dettes financières

Au 31 décembre 2020

(En milliers d'euros)	Échéances au 31 décembre					Total
	2021	2022	2023	2024	2025 et au-delà	
Crédit syndiqué long terme	4 500	4 904	4 904	4 904	4 904	24 116
Crédit renouvelable						
Prêts garantis par l'Etat					13 680	13 680
Autres emprunts bancaires	3 590	800	2 375	800	800	8 365
Avances remboursables		241	210		740	1 191
Autres dettes financières	58					58
TOTAL	8 148	5 945	7 489	5 704	20 124	47 410
	COURANT: 8 148		NON COURANT: 39 263			

Au 31 décembre 2019

(En milliers d'euros)	Échéances au 31 décembre					
	2020	2021	2022	2023	2024 et au-delà	Total
Crédit syndiqué long terme	3 500	4 405	4 905	4 905	9 810	27 525
Crédit renouvelable	10 000					10 000
Autres emprunts bancaires	2 900	800	800	800	2 775	8 075
Affacturage CIR 2016	2 433					2 433
Avances remboursables	—	451			740	1 191
Autres dettes financières	309	65				374
TOTAL	19 142	5 721	5 705	5 705	13 325	49 598
Courant : 19 142			Non courant : 30 457			

Échéance des dettes financières par type de taux

Au 31 décembre 2020

(En milliers d'euros)	Échéances au 31 décembre					
	2021	2022	2023	2024	2025 et au-delà	Total
Dettes à taux fixes	800	800	2 375	800	14 480	19 255
Dettes à taux variables	7 000	4 904	4 904	4 904	4 904	26 616
Dettes sans intérêts	348	241	210		740	1 539
TOTAL	8 148	5 945	7 489	5 704	20 124	47 410
COURANT : 8 148			NON COURANT : 39 263			

Le tableau ci-dessous détaille la variation des dettes financières au cours de l'exercice 2020, en distinguant les variations ayant une incidence sur la trésorerie de celles sans incidences sur la trésorerie.

(En milliers d'euros)	Au 31 décembre 2019	Flux ayant une incidence sur la trésorerie			Flux sans incidence sur la trésorerie			Au 31 décembre 2020
		Encaissement	Remboursement	Autres flux de financement	Variation de périmètre	Variation de change	Autres mouvements	
Crédit syndiqué long terme	27 525		(3 500)				91	24 116
Crédit renouvelable	10 000		(10 000)					—
Prêts garantis par l'Etat		13 750					(70)	13 680
Autres emprunts bancaires	8 075			—	—		290	8 365
Affacturage CIR	2 433	—		—	—		(2 433)	—
Avances remboursables	1 191			—	—			1 191
Autres dettes financières	374			—	—		(316)	58
TOTAL	49 598	13 750	(13 500)	—	—	—	(2 438)	47 410

Les autres mouvements concernent essentiellement le remboursement de la créance de crédit impôt recherche afférente à l'exercice 2016, qui avait fait l'objet d'un affacturage, au travers du paiement par l'État directement à la banque factor. Les autres flux correspondent à des reclassements de ligne à ligne.

7.1.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires, les placements dans des comptes rémunérés, les Sicav et fonds communs de placement monétaires et les autres placements liquides et facilement convertibles qui présentent un risque négligeable de changement de valeur, conformément à la norme IAS 7.

La trésorerie du Groupe est répartie entre toutes les entités, cependant les règles de gestion interne requièrent une centralisation des excédents de trésorerie à la maison mère lorsque cela est possible. La trésorerie des pays présentant des contraintes réglementaires sur les transferts de capitaux fait l'objet d'un suivi régulier.

En application de la norme IFRS 9, les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de la valeur de marché est constatée en Résultat Financier.

Le Groupe considère comme équivalents de trésorerie les placements sans risque dans des comptes rémunérés, les billets de trésorerie et certificats de dépôts ayant une échéance de trois mois au plus à l'origine et ne présentant pas de risque significatif de taux.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Disponibilités	22 465	20 241
Valeurs mobilières de placement	—	—
TOTAL TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	22 465	20 241

7.1.4. Instruments dérivés de couverture

Le Groupe utilise des instruments dérivés pour gérer son exposition aux variations de change et de taux d'intérêt. En application de la norme IFRS 9, les instruments dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan.

Pour les instruments financiers affectés à la couverture des transactions futures, les variations de valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres et recyclées en résultat au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat. Si la relation de couverture telle que définie par la norme ne peut être démontrée, la variation de la juste valeur de ces instruments financiers est comptabilisée en Résultat Financier.

Instruments de taux

Historiquement les swaps de taux mis en place par ESI Group viennent en couverture de la rémunération à taux variable du crédit syndiqué. Le contrat de crédit syndiqué signé en décembre 2018 requiert la mise en place de couverture du taux variable à hauteur de 50 % de l'encours du crédit. Deux swaps de taux ont été mis en place au premier semestre 2019 en couverture du crédit, de 14 millions d'euros de nominal chacun, où ESI Group reçoit Euribor 3 mois (avec un plancher à 0 %) et paie un taux fixe de respectivement 0,085 % et 0,092 %. A fin 2020 les sous-jacents couverts par chacun de ces contrats sont de 6 130 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2020, la valeur de marché de ces instruments est de - 14 milliers d'euros.

Instruments de change

Afin de couvrir les flux de trésorerie en devises entre la société mère du Groupe et ses filiales, ESI Group peut à tout moment se porter acquéreur d'options sur devises et de toute autre forme de contrats de devises. Il n'y a pas eu d'instrument de change souscrit en 2020.

NOTE 7.2. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020 (jan-déc)	31 décembre 2019 (fév-déc)
Intérêts sur emprunts	(979)	(994)
Produits d'intérêt	12	16
Gains et pertes de change	314	(998)
Intérêts sur provision retraite	(136)	(177)
Intérêts sur dettes de location	(301)	(115)
Autres charges financières	(265)	(295)
RESULTAT FINANCIER	(1 355)	(2 563)

Le détail des gains et pertes de change par devise est indiqué dans le tableau ci-après :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020 (jan-déc)	31 décembre 2019 (fév-déc)
USD	(426)	(708)
JPY	111	(23)
KRW	(128)	44
Autres devises	757	(311)
TOTAL	314	(998)

Le résultat positif de change résulte principalement de la réévaluation aux taux de clôture des dettes et créances en devises.

NOTE 7.3. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Risque pays et risque de change

Le Groupe a réalisé, au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2020, 47,2 % de son chiffre d'affaires en Europe, 37,8 % sur la zone Asie (essentiellement Japon, Corée du Sud, Chine et Inde) et 14,9 % sur la zone Amériques (essentiellement États-Unis). Le Groupe est donc exposé aux aléas économiques et politiques de ces zones.

Le Groupe est également fortement exposé aux risques découlant des variations des cours des devises : pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, 42,8 % des revenus sont générés en EUR, 18,2 % en USD (dollar américain), 21,1 % en JPY (yen japonais), 4,2 % en KRW (won coréen) et 5,1 % en CZK (couronne tchèque).

Par ailleurs, 58 % des coûts sont dépensés en EUR, 13,8 % en USD, 8,4 % en JPY, 6,6 % en INR, 2,7 % en KRW, 3,1 % en CZK et 2,2 % en CHF (franc suisse).

Le tableau ci-dessous indique les résultats d'une analyse de sensibilité du Résultat Opérationnel Courant aux variations de change. L'hypothèse retenue est une dépréciation de 10 % du cours de change moyen appliqué à toutes les transactions (achats et ventes) pour les principales devises auxquelles est soumis le Groupe.

Devises	Cours moyen de consolidation	Cours retenu pour l'analyse	Effet en millions d'euros sur le Résultat Opérationnel Courant
JPY	121,78	133,95	(1,6)
KRW	1 345,11	1 479,62	(0,2)
CZK	26,46	29,10	(0,2)
USD	1,14	1,26	(0,2)
INR	84,58	93,04	0,5
CHF	1,07	1,18	0,3

Les instruments de couverture du risque de change sont décrits en Note 7.1.4.

Risque de taux

L'endettement financier du Groupe est principalement contracté à taux variable. Afin de limiter l'impact négatif de fluctuation des taux, le Groupe applique une politique de gestion non spéculative en utilisant des instruments dérivés, décrits en Note 7.1.4.

Analyse de la sensibilité au risque de taux

Les dettes rentrant dans le calcul de la sensibilité au risque de taux sont les dettes à taux variables, composées majoritairement d'emprunts bancaires. Les calculs ci-dessous prennent comme hypothèse une stabilité des encours de dettes financières par rapport au 31 décembre 2020, soit une permanence des tirages d'emprunts bancaires réalisés à cette date.

Le tableau ci-dessous simule les impacts en termes de décaissements d'intérêts d'une fluctuation à la hausse et à la baisse de 1 % du taux d'intérêts :

(En milliers d'euros)	< 1 an	≥ 1 an, < 5 ans	≥ 5 ans	Total
Passifs financiers à taux variable	(7 000)	(14 712)	(4 904)	(26 616)
Actifs financiers à taux variable				
Hors bilan		(7 842)		
POSITION NETTE	(7 000)	(22 554)	(4 904)	(34 458)
Sensibilité à 1 % de baisse				—
Sensibilité à 1 % de hausse				(95)

Risque sur actions

Conformément à la norme IAS 32, les actions auto-détenues sont comptabilisées au sein des capitaux propres consolidés et les variations de valeur ne sont pas enregistrées. Lorsque des actions auto-détenues sont acquises ou cédées, les capitaux propres sont ajustés du montant de la juste valeur des titres acquis ou cédés. Une présentation détaillée de l'évolution des actions auto-détenues, qu'elles le soient dans le cadre du contrat de liquidité ou en couverture des plans d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites, est faite en Note 9.1.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le Groupe ne détient directement aucune autre action cotée et n'investit pas dans des OPCVM à dominante actions ou à indice de référence actions. Le Résultat Financier du groupe n'est donc pas directement et significativement impacté par la variation d'une quelconque action ou indice boursier.

Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Le ratio à respecter dans le cadre du crédit syndiqué signé en décembre 2018 est exposé en Note 7.4.

NOTE 7.4. ENGAGEMENTS LIES AUX FINANCEMENTS ACCORDÉS

Dans le cadre de la convention de crédit syndiqué du 20 décembre 2018, ESI Group a consenti le nantissement de 99,98 % des actions de la filiale française Engineering System International et de 100 % des actions des filiales allemandes ESI Software Germany GmbH et ESI ITI GmbH.

Tant qu'il sera débiteur d'une obligation au titre de la convention ou des documents de sûretés, ESI Group s'engage, sous contrainte de remboursement anticipé, à respecter le ratio Dette financière nette consolidée divisée par l'EBITDA consolidé, dont les seuils à respecter sur la durée du contrat de crédit syndiqué sont progressivement dégressifs. Au 31 décembre 2020, le seuil à respecter est de 3,5 : sur la base des comptes consolidés annuels, le Groupe respecte ce ratio.

Les engagements hors bilan financiers incluent également les créances de CIR au titre des exercices 2017, 2018 et 2019, qui ont été affecturées respectivement fin 2018 pour 2 441 milliers d'euros, fin 2019 pour 2 659 milliers d'euros et fin 2020 pour 2 742 milliers d'euros. Les modalités de ces affecturages justifient de la non comptabilisation de ces engagements en dette financière au bilan (contrats déconsolidants).

NOTE 8. IMPOTS

NOTE 8.1. IMPOTS SUR LE RÉSULTAT

Les actifs et passifs d'impôts différés reflètent les allègements ou accroissements des impôts futurs à payer qui résultent pour certains éléments d'actif et de passif des différences d'évaluation temporaires entre leurs valeurs comptables et leurs assiettes fiscales, ainsi que des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal sur la base des taux d'imposition applicables aux années au cours desquelles ces différences temporaires sont susceptibles de se renverser ou de se solder. Les actifs et passifs d'impôts différés font l'objet d'un retraitement au niveau de chaque périmètre fiscal afin de présenter une position nette à l'actif ou au passif.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront. Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

Le Groupe compte trois groupes d'intégration fiscale :

- En France, dont la tête est la maison mère du Groupe, ESI Group ;
- En Allemagne, dont la tête de groupe est ESI Software Germany GmbH ;
- En Grande Bretagne, dont la tête de groupe est ESI UK.

8.1.1. Détail de la charge d'impôt

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020 (jan-déc)	31 décembre 2019 (fév-déc)
Impôts exigibles	(2 192)	(2 372)
Impôts différés	1 184	5 818
TOTAL	(1 008)	3 446

8.1.2. Preuve d'impôt

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020 (jan-déc)	31 décembre 2019 (fév-déc)
Résultat consolidé avant impôt	2 433	(24 360)
Dont quote-part de résultat net des entreprises associées	(258)	26
Taux d'impôt théorique	28 %	28 %
(Charge)/Profit d'impôt théorique	(754)	6 828
Effet des différences permanentes	65	(2 202)
Effet du report variable	(15)	13
Effet des différentiels de taux courant d'imposition mère/fille	104	44
Impôts différés actifs non constatés	(419)	(1 319)
Impôts différés actifs utilisés précédemment non constatés	11	81
IMPOT AU COMPTE DE RESULTAT	(1 008)	3 446
Taux réel effectif	(37,5) %	(14,1) %

NOTE 8.2. IMPOTS DIFFERES

Impôts différés par base d'imposition

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Actifs d'impôts différés		
Reports déficitaires	9 741	8 801
Différences temporaires liées aux traitements de la maintenance	966	2 632
Provisions engagements sociaux	3 248	3 322
Différences temporaires liées au personnel	(145)	876
Provisions et autres retraitements	4 636	1 574
Total actifs d'impôts différés	18 446	17 204
Passifs d'impôts différés		
Amortissements des actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	(436)	(808)
Autres	(3 324)	(2 953)
Total passifs d'impôts différés	(3 760)	(3 761)
IMPOTS DIFFERES NETS	14 686	13 443

A noter qu'au 31 décembre 2020 les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés aux bornes des périmètres d'intégration fiscales.

A fin 2020 les reports déficitaires s'élèvent à 39,8 millions d'euros contre 36,7 millions d'euros à fin 2019. Le montant d'impôt différé non reconnu sur les reports déficitaires des sociétés dont la récupération d'impôt n'est pas probable s'élève à 2,8 millions d'euros. La recouvrabilité des impôts différés liés aux déficits reportables est estimée sur un horizon de cinq ans.

Réconciliation impôts différés au bilan et au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Impôts différés actifs nets à l'ouverture (1^{er} janvier 2020)	13 443
Variation de périmètre	—
Impôts différés au compte de résultat	1 184
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 19 révisée)	48
Écarts de change sur impôts différés	70
Autres mouvements	(59)
IMPOTS DIFFERES ACTIFS NETS A LA CLOTURE (31 DECEMBRE 2020)	14 685

NOTE 9. CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

NOTE 9.1. CAPITAL, RESERVES ET ACTIONS PROPRES

Le capital social d'ESI Group est constitué d'actions ordinaires.

La rubrique « Écarts de conversion » enregistre les différences de conversion qui proviennent de la conversion en euros des états financiers des filiales étrangères et des écarts de conversion sur des transactions avec des filiales étrangères qui ont le caractère d'investissement à long terme. Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions propres et viennent en déduction des capitaux propres. Les résultats des cessions d'actions propres sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social d'ESI Group s'établit à 18 110 milliers d'euros et est constitué de 6 036 592 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3 euros.

Distribution

ESI Group n'a procédé à aucune distribution de dividende au cours de l'exercice écoulé.

Actions propres

Au cours de l'exercice le nombre d'actions propres détenues a diminué de 13 158 actions.

Le pourcentage d'auto-détention est de 6 % au 31 décembre 2020 contre 6,3 % au 31 décembre 2019. Le Groupe détient 364 178 actions propres acquises pour un coût historique de 3 958 milliers d'euros et présentant, à cette même date, une valeur de marché de 16 680 milliers d'euros. Ces actions se répartissent entre l'auto-contrôle et le contrat de liquidité.

Transactions avec les parties non contrôlantes (minoritaires)

Les transactions avec les minoritaires sont comptabilisées directement en capitaux propres – se reporter aux Notes 3.1 et 3.2.

NOTE 9.2. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Lorsque, à la suite de pertes, la part revenant aux intérêts minoritaires devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont déduits des intérêts minoritaires.

NOTE 9.3. RÉSULTAT PAR ACTION

Le tableau ci-dessous détaille le résultat net – part du Groupe par action :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020 (jan-déc)	31 décembre 2019 (fév-déc)
RESULTAT NET PART GROUPE	1 425	(20 946)
Résultat net par action (en unité monétaire : euro)	0,25	(4,06)
Nombre moyen d'actions	5 649 786	5 164 418
Résultat net dilué par action (en unité monétaire : euro)	0,25	(4,06)
Nombre moyen d'actions diluées	5 706 998	5 225 409

Le seul effet dilutif correspond aux stock-options et aux actions gratuites accordées.

NOTE 10. AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF ET DU PASSIF

NOTE 10.1. ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

10.1.1. Autres actifs non courants

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dépôts de garantie	2 661	2 968
Autres actifs long terme	236	266
Titres non consolidés	117	28
TOTAL AUTRES ACTIFS NON COURANTS	3 015	3 262

Les dépôts de garantie correspondent aux locations immobilières et aux affacturages des créances de crédit impôt recherche.

10.1.2. Autres créances courantes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Crédit impôt recherche (CIR)	3 172	5 847
Autres crédits d'impôts	1 880	1 501
TVA et autres créances	6 860	6 371
TOTAL DES AUTRES CREANCES COURANTES	11 912	13 720

Au 31 décembre 2020, la créance de CIR a pour origine l'exercice 2020.

ESI Group n'utilisant pas ses créances de CIR pour s'acquitter de l'impôt sur les sociétés, les créances font l'objet d'affacturage auprès d'un établissement financier. Au 31 décembre 2020 trois années de créances de CIR sont affacturées selon un contrat déconsolidant. Les montants correspondants apparaissent ainsi dans les engagements hors-bilan et non pas en dette financière au bilan, et sont ceux des créances de CIR des exercices 2017, 2018 et 2019, qui ont été affacturées respectivement fin 2018 pour 2 441 milliers d'euros, fin 2019 pour 2 659 milliers d'euros et fin 2020 pour 2 742 milliers d'euros.

10.1.3. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent principalement des licences informatiques et des contrats d'assurance, dont les abonnements et primes annuelles sont payés en début d'année.

NOTE 10.2. ÉLÉMENTS DU PASSIF

10.2.1. Dettes fiscales et sociales et autres dettes courantes

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dettes sociales	15 095	16 008
Dettes fiscales	5 381	6 275
Autres dettes courantes	2 279	1 946
DETTES FISCALES ET SOCIALES ET AUTRES DETTES COURANTES	22 754	24 229

Au 31 décembre 2020 les dettes fiscales correspondent essentiellement à des dettes de TVA à hauteur de 4 426 milliers d'euros (contre 5 061 milliers d'euros à fin 2019).

10.2.2. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que son montant peut être évalué de façon fiable.

(En milliers d'euros)	31 décembre 2019	Dotations	Reprises	Impact capitaux propres (OCI)	Reclassements LT/CT	Écart de change	31 décembre 2020
Passifs sur contrats LT	431				(431)		—
Remise en état de locaux	153					(5)	149
Dettes de puts minoritaires	59			16			75
Risques divers	34	22	(33)		459	(43)	438
AUTRES DETTES ET PROVISIONS NON COURANTES	677	22	(33)	16	28	(48)	661
Risques sociaux et/ou fiscaux	675	1 501	—	(94)	(459)		1 624
PROVISIONS PASSIFS COURANTS	675	1 501	—	(94)	(459)		1 624

NOTE 11. PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants

Pour les exercices clos au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, la rémunération versée aux quatre mandataires sociaux d'ESI Group se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2020 (jan-déc)	31 décembre 2019 (fév-déc)
Rémunération fixe	1 204	1 069
Rémunération variable	-	-
Primes de déplacement	-	-
Avantage en nature	21	20
Rémunération administrateur	100	98
TOTAL	1 325	1 186

Transactions avec les parties liées

Néant.

NOTE 12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Pricewaterhousecoopers Audit				Ernst & Young Audit				Total			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
<i>(En milliers d'euros, hors taxe)</i>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Émetteur	164	160	57 %	57 %	195	191	53 %	57 %	359	351	55 %	57 %
Filiales intégrées globalement	80	63	28 %	23 %	153	139	42 %	41 %	233	202	35 %	33 %
Sous-total	244	223	85 %	80 %	348	330	98 %	98 %	592	553	90 %	90 %
Services autres que la certification des comptes												
Émetteur	17	21	6 %	7 %	7	7	2 %	2 %	24	28	4 %	4 %
Filiales intégrées globalement	26	34	9 %	13 %	13	—	3 %	— %	39	34	6 %	6 %
Sous-total	43	55	15 %	20 %	20	7	5 %	2 %	63	62	10 %	10 %
TOTAL	287	278	100 %	100 %	368	337	100 %	100 %	655	615	100 %	100 %

Le Groupe a pris l'option de suivre la recommandation de la CNCC d'enregistrer à la date de clôture la charge relative aux honoraires d'audits correspondant aux services effectivement rendus sur la période. Le budget total des honoraires de certification des comptes individuels et consolidés de l'entité mère du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 374 milliers d'euros.

Les services autres que la certification des comptes rendus à l'émetteur correspondent essentiellement à des attestations émises sur récapitulatifs de coûts dans le cadre de projets cofinancés et à l'attestation sur les covenants bancaires.

NOTE 13. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE

Néant